



Immobilier :  
l'enjeu des 5 ans à venir ?  
Gérer l'immobilier plutôt  
que le subir...

Accessibilité 

# L' enjeu : accueillir la différence

Nous  
n'avons pas  
attendu la  
loi

Nous le  
faisons déjà

C'est notre  
éthique

- Avec du cœur
- Avec du bon sens
- Et souvent peu de moyens

Améliorer la  
situation :  
nous y  
sommes  
favorables  
mais en  
avons-nous  
les moyens  
?

- **Augmentation régulière de la scolarisation des élèves handicapés dans l'Enseignement Catholique**

Rentrée 2010	Comparaison avec 2009	
	Enseignement Catholique	Enseignement Public
1 <sup>er</sup> degré	+ 0,50%	- 5,50%
2 <sup>e</sup> degré	+ 9%	+ 0,25%

- **Volonté affichée de notre secteur d'accueillir plus d'élèves handicapés**

<b>ULIS</b>	<b>220 en 2010 contre 110 en 2008</b>
CLIS	250 en 2010

# Des obligations claires pour les établissements d'enseignement

2005

- Loi du 25 février 2005 relative à l'accessibilité des handicapés

2006

- Décret du 16 mai 2006 et arrêtés d'application de 2006 et 2007 pour les ERP

2011

- Obligation d'effectuer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 les diagnostics accessibilité handicapé (DAH) pour tous les ERP sauf ceux de 5<sup>e</sup> catégorie

2015

- Travaux de mise en accessibilité à effectuer au plus tard avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour tous les ERP

ERP : Etablissements recevant du public

## Quelle méthodologie utilisée ?

### Source

- **Base de données mise à disposition par le groupement d'achat LE CEDRE**
- Cet organisme a piloté les appels d'offres DAH de nombreux UDOGEC (25) et UROGEC (13) ayant mutualisé cette opération

- **Echantillon retenu**
  - **900 OGEC**
    - répartis dans 8 régions (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Auvergne, Picardie, Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Ile de France)
  - **350 000 élèves**
  - **3 100 000 m<sup>2</sup> développés**

- **Extrapolation des données de l'échantillon à partir des effectifs élèves**
- **Coût par élève et par m<sup>2</sup>**
- **Différenciation de ces coûts entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré\***
- **Élimination des extrêmes**

**\*(écoles de moins de 100 élèves non prises en compte)**

# Chiffres clés sur l'accessibilité handicapés dans l'Enseignement Catholique

**Coût total  
des travaux**

- **1,6 milliards d'euros**

**Coût moyen  
par OGEC**

- **350 000 euros**
- **800 euros par élève**
- **90 euros par m<sup>2</sup>**

**Forte  
amplitude  
entre OGEC**

- **De 50 000 à 1 million d'€**
- **De 200 à 3500 € par élève**
- **De 45 à 350 € par m<sup>2</sup>**

# Chiffres clés sur l'accessibilité handicapés dans l'Enseignement Catholique

## Par tranches de coûts

Sur l'échantillon de 900 OGEC

14% des OGEC à moins de 50 000 €

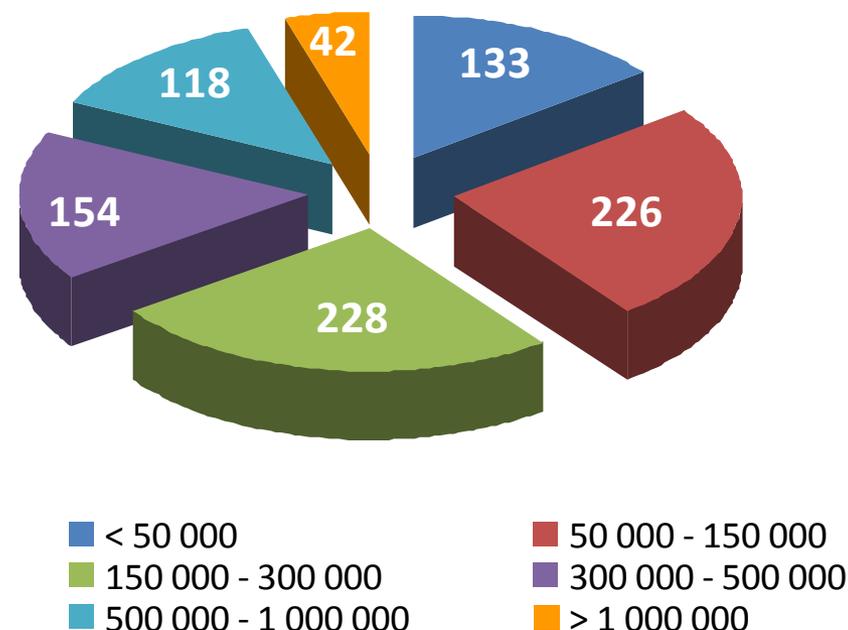
25% des OGEC entre 50 000 et 150 000 €

26% des OGEC entre 150 000 et 300 000 €

17% des OGEC entre 300 000 et 500 000 €

13% des OGEC entre 500 000 et 1 000 000 €

4% des OGEC à plus de 1 000 000 €



# Répartition des travaux de mise en accessibilité par domaine

## Répartition moyenne

Circulations intérieures verticales:  
40 à 45%

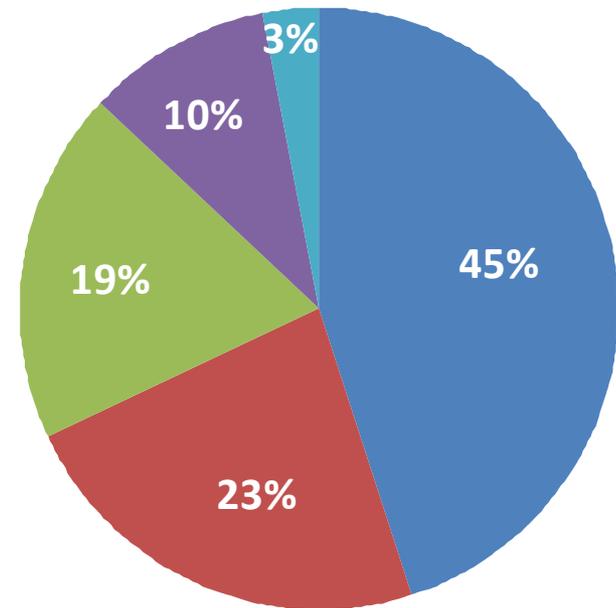
Sanitaires, éclairages :  
20 à 25%

Cheminements extérieurs +  
Stationnements + accès :  
env. 10%

Portes + Portiques + Sas :  
5 à 10%

Circulations horizontales +  
Revêtements de sols :  
env. 5%

## Exemple Région Auvergne



- Circulation intérieures verticales
- Sanitaires éclairages
- Cheminements extérieurs + stationnements + accès
- Portes + portiques + SAS
- Circulations horizontales + revêtements de sol

- **Principe : avis de la commission départementale**
- **Motifs de dérogations :**
  - **Impossibilité technique**  
(caractéristique du terrain, présence de constructions existantes, classement de la zone de construction)
  - **Contraintes** liées à la préservation du patrimoine (travaux sur bâtiment classé ou dans périmètre classé ou en zone de protection sauvegardée)
  - **Impact** sur activité ou disproportion entre avantages et inconvénients
- **Intégration** dans le Plan de Mobilité et d'Accessibilité.

# Travailler dans un cadre départemental/diocésain



## Pourquoi ?

### Cela correspond au cadre juridique de ces problématiques

- Commission départementale d'examen des dérogations,
- Plan de la Mise en accessibilité (PMA)
- Maison Départementale du Handicap (MDPH)

## Comment ?

### Construire une démarche départementale (diocésaine)

- **Engagement** d'une concertation localement avec les associations départementales de handicapés pour partager nos préoccupations
- **Analyse** des diagnostics
- Établissement des **priorités** d'accessibilité par niveau de formation (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, professionnel, supérieur)
- **Élaboration** d'un plan départemental d'accessibilité garantissant un parcours scolaire complet dans l'enseignement catholique

# Mettre en place une démarche d'accompagnement



- **Elaboration d'une base de données nationale** pour partager les connaissances et l'information
  - Construite à partir des travaux de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement avec un partenariat de professionnels
- **Mise en place d'un réseau de professionnels** susceptibles d'être mobilisé pour l'élaboration des démarches départementales.
- **Mise à disposition** d'outils experts (plan départemental type).

# Une volonté qui se heurte à une réalité : l'impasse financière

La loi Debré

- met l'effort à l'immobilier à la charge des familles

mais

- cet effort sert pour partie à **compenser le manque de financements publics pour le fonctionnement** à la charge de l'État et des collectivités territoriales

# Un effort à l'immobilier traité de manière inégale et peu aidé par la puissance publique

Une collectivité territoriale construit

Bénéficie du  
FCTVA

Exonération de  
fait de TVA

Un particulier fait  
des travaux de  
renovation  
immobilière

5,5 %

Un établissement  
rénove et construit

19,6 %

Un effort à  
l'investissement  
peu subventionné

Aucune aide  
pour les  
écoles

10 % pour les  
collèges/lycées  
d'enseignement  
général

# Des contraintes nouvelles d'ordre sociétal : à prendre en compte dans la construction



## Contraintes environnementales

(Grenelle 2 de l'environnement – Loi du 12 juillet 2010 )

- Normes d'hygiène et de sécurité :
  - augmentation des coûts et nécessité d'adopter un regard nouveau dans l'accompagnement du financement

# Quelles pistes de réflexion et quelles attentes ?

- **Une véritable réflexion collective** sur le traitement des dérogations tenant compte :
  - des publics accueillis,
  - des capacités organisationnelles d'un établissement scolaire
- **Une validation de parcours d'accueil** dans un territoire donné qui garantisse la possibilité de suivre un parcours de formation.

# Quelles pistes de réflexion et quelles attentes ?

- **Aborder** la question de la TVA dans un souci d'équité.
- **Autoriser les collectivités** à accompagner financièrement les établissements à réaliser les travaux dans le cadre des lois existantes (Falloux, Astier, Rocard)
- **Mettre en place** un fonds public d'aide spécifique aux établissements du 1<sup>er</sup> degré.